



DÉPLACEMENTS

Améliorer les conditions de déplacement

Le constat : Un territoire bien desservi par un maillage extérieur, des liaisons internes tous modes qui sont à améliorer

L'objectif : Assurer une bonne accessibilité des équipements à tous les habitants, notamment en transports en commun et en modes doux.

L'amélioration des déplacements internes est abordée dans le Plan Local d'Urbanisme par la promotion des modes de déplacements alternatifs à la voiture.

Les échanges entre liaisons externes et internes à la ville seront modernisés pour améliorer l'attractivité du territoire. L'aménagement du pôle d'échange multimodal sur le centre-gare favorisera les connexions entre la desserte ferroviaire et les liaisons de tous types (bus urbains, scolaires et extra-urbains, vélos, piétons et voitures).

Ces futurs pôles de centralité, générateurs de déplacements devront être également irrigués par une trame viaire adaptée. La restructuration des rues Bourgogne, Robespierre et Ferry, en privilégiant l'espace partagé, participera à renforcer les liaisons entre les quartiers et le nouveau quartier Foch ou encore le quartier centre-gare.

Les modes de déplacements alternatifs sont appelés à prendre une place grandissante au sein du système urbain. Les modes "doux" (circulations piétonnes, personnes à mobilité réduite, voies cyclables) sont déjà présents sur le territoire, de manière ponctuelle. Ce réseau de circulation douce va donc être développé. Un schéma des voies douces est en cours d'élaboration à l'échelle de la Ville. Ces liaisons seront prises en compte dans le Plan Local d'Urbanisme dans la perspective d'une ville plus respectueuse de son environnement.

La problématique du stationnement est étroitement liée à celle des déplacements. Le Plan Local d'Urbanisme est un des outils qui participe à sa régulation au travers de la délivrance des autorisations de sol. Une gestion économe de l'espace doit s'alimenter d'une réflexion approfondie sur les contraintes liées aux obligations de stationnement. Les aménagements structurants prévus sur le centre-gare ou encore à La Vendue privilégieront une offre de stationnement suffisamment dimensionnée et mutualisée (stationnement d'approche du centre-ville commerçant et cinéma multiplexe, zone commerciale et salle multi-activités).

La création de nouveaux pôles d'attractivité (stade, pôle associatif, commerces, cinéma ...), à la Rochotte, au Cavalier, au quartier Foch, au centre-gare, et le développement de la Vendue conditionneront de nouvelles dessertes. L'organisation du réseau des transports en commun et les voies douces seront adaptées aux projets urbains qui changeront le visage de Chaumont.